



A0500-Direction de la communication et des affaires générales-

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2023.009**

Séance du 16 février 2023

**'Trail du Josas' et 'Course royale', édition 2023.**

**Octroi de subventions de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs à Jouy-En-Josas et Fontenay-le-Fleury.**

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

**Sont présents :**

M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

**Absents excusés:**

Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT.

-----

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n° D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026;
- Vu la délibération n°2009-09-01, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs, prévoyant notamment la promotion des initiatives et évènements à caractère sportif ;
- Vu les précédentes délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc portant sur l'octroi de subventions de la communauté d'agglomération pour l'organisation des évènements sportifs « Trail du Josas » à Jouy-en-Josas et « Course royale » de Fontenay-le-Fleury ;
- Vu le courrier de la ville de Jouy-en-Josas du 9 janvier 2023 sollicitant une aide financière de Versailles Grand Parc pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> édition du « Trail du Josas » ;
- Vu le courrier de la ville de Fontenay-le-Fleury du 11 janvier 2023 sollicitant une aide financière de Versailles Grand Parc pour l'organisation de la nouvelle édition de la « Course royale » ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 657341 : « subvention de fonctionnement aux communes membres du groupement à fiscalité propre », fonction 326 : « manifestations sportives » ;

-----

## Contexte

Dans le cadre de sa compétence « équipements culturels et sportifs », Versailles Grand Parc participe à la promotion de certains événements sportifs locaux existants dont la thématique est en lien avec le développement des modes de circulations douces, autre grand projet de la communauté d'agglomération.

Ainsi, il est proposé, comme ce fût le cas ces douze dernières années, d'apporter le soutien de la communauté d'agglomération à deux courses sportives se déroulant sur le territoire intercommunal, au titre de l'année 2023.

La première manifestation sportive est le « Trail du Josas » (13<sup>ème</sup> édition) prévue dans les communes de la vallée de la Bièvre le dimanche 26 mars 2023. Trois parcours sont proposés et s'adressent à tous les niveaux (15 km, 28 km, 42 km).

L'organisation de cet événement est coordonnée par la ville de Jouy-en-Josas.

La seconde manifestation sportive est la « Course royale » qui se déroulera le dimanche 5 novembre 2023.

Ce parcours sportif traverse les communes de la Plaine de Versailles et emprunte l'allée royale, qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération.

L'organisation de cet événement est coordonnée par la ville de Fontenay-le-Fleury.

Il est ainsi proposé au bureau d'accorder deux subventions de 3 000 € à chacune des communes de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury, villes membres de Versailles Grand Parc et à l'initiative de l'organisation de ces deux manifestations sportives.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

## DECIDE :

- 1) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas, qui aura lieu le 26 mars 2023 ;
- 2) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale qui aura lieu le 5 novembre 2023 ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à son représentant à signer tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*